

Préambule

Suite à la réunion sanitaire tenue ce vendredi matin par le Ministère de l'Agriculture et le parlement sanitaire (GDS, DGAL), 4 mesures ont été annoncées, parmi lesquelles, l'interdiction sur l'ensemble du territoire national de tous les rassemblements d'animaux à caractère festif.

Nous vivons donc un moment exceptionnel avec la privation de pouvoir admirer de belles vaches sur les rings et personne ne sait aujourd'hui jusqu'à quelle date cela peut durer. Malgré tout, il existe toujours de bonnes vaches ou génisses et notamment de nouvelles jeunes qui mériteraient d'être présentées au plus grand nombre.

L'opportunité est donc donnée aux adhérents de Prim'Holstein France de montrer leurs meilleurs animaux du moment et de les confronter sur la base d'un concours par vidéo interposée.

Les femelles seront jugées par un groupe de juges et les internautes, si le nombre de participants et le contexte permet la tenue de l'événement.

Conditions de participation

Être éleveur français et adhérent à Prim'Holstein France.

Aucune norme de production n'est exigée.

Les animaux doivent être de race pure avec une filiation paternelle et maternelle validée.

Inscription

Chaque éleveur pourra inscrire 5 animaux maximum par édition.

- Vaches en lactation
- Génisses nées entre le 1^{er} avril 2024 et le 30 avril 2025

L'inscription au concours est gratuite.

Organisation

A chaque édition, les animaux seront répartis en sections (et sous-section éventuelles).

Toutes les gagnantes de section pourront participer au championnat.

Chaque élevage aura la possibilité de concourir également pour un prix d'ensemble composé de 3 animaux en concours.

La réception des inscriptions et vidéos se fera jusqu'au 02 novembre 2025.

Le concours aura lieu du 07 novembre au 14 novembre 2025.

PHF se réserve le droit de modifier le calendrier et en fera la publication sur le site internet www.primholstein.com le cas échéant.

Éléments à fournir à l'inscription

Pour participer chaque vache ou génisse devra être accompagnée par :

- Un bulletin d'inscription dûment rempli
- Une vidéo de 1'30'' maximum présentant l'animal tenu au licol et à la marche. La vidéo permettra de visualiser l'ensemble de l'animal en faisant le tour et donnera pour les vaches une bonne vision de la mamelle par des plans rapprochés. Une vue de la boucle d'identification débutera la vidéo. Nous encourageons fortement les participants à fournir des vidéos de bonne qualité.

Afin que la vidéo permette un jugement en toute transparence et objectivité et dans le but de mettre en valeur le plus possible l'animal et ainsi valoriser l'image de la race, aucune publicité ni commentaire ne doit apparaître ou être entendue dans la vidéo. De même, aucune musique, image ou texte ne doit être ajoutée sur les vidéos.

Nous vous encourageons à prendre les plans suivants, animal tenu au licol avec un présentateur en tenue correcte (type présentation en concours classique) :

- Une vue rapprochée de la boucle
- Une vue de devant
- Une vue de profil droit
- Une vue d'arrière
- Une vue de profil gauche
- Avant pis gauche (pour vache)
- Arrière pis (pour vache)
- Avant pis droit (pour vache)
- Vue à la marche dans le travers et de derrière
- Position à l'arrêt avec du recul

Lot d'ensemble :

Une vidéo d'1min des trois animaux attachées ou au cornadis côte à côte.

- Un plan large des trois vaches
- Vue côté gauche
- Vue côté droit
- Zoom sur les mamelles en vue arrière

Complément technique pour les vidéos :

- Vidéo/Photo sans texte, ni logo/image apposé (sous peine de refus)
- Vidéo sans montage ni effet
- Vidéo sans musique, ni commentaire
- **Vidéo au format paysage (dans le sens de la largeur)**
- Qualité haute définition (format .mp4 ou .mov)
- Peut être prise avec un smartphone de dernière génération, ou toute caméra numérique
- Fichier à transmettre au format numérique, via un service d'échange de fichier (type Wetransfer) à l'adresse communication@primholstein.com

Conseils vidéo :

- Attention au contre-jour et aux zones trop à l'ombre
- Choisir un environnement mettant en avant l'animal
- Limiter les mouvements de caméra
- Se rapprocher de l'animal ou zoom pour mieux apprécier la mamelle
- La vidéo devra permettre de rendre visible l'ensemble de l'animal. L'absence d'un plan pourra desservir le jugement de l'animal.

Préparation des animaux

Aucune demande de préparation particulière n'est demandée. Il est du ressort de chaque éleveur d'assurer la préparation dans le respect des bonnes pratiques d'élevage et du respect du bien-être animal. En particulier, une vidéo avec un animal présentant une mamelle avec de l'œdème ne sera pas exposé.

Classement des sections

Un groupe de 2 juges sera désigné pour juger les sections.

Le classement des internautes sera comptabilisé par le nombre de Like.

Le classement se fera uniquement sur les caractères morphologiques et sera une synthèse des internautes et du groupe de juges.

Les vaches seront réparties par numéro de lactation. En fonction du nombre de participants, l'organisateur se réserve le droit de fusionner ou scinder les sections.

A chaque édition du concours une Championne Génisse, Championne Espoir, une Championne Jeune, une Championne Adulte et une Grande Championne seront désignées. L'organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si le nombre de participants est insuffisant.

Conditions d'annulation

PHF se réserve le droit, si le nombre d'animaux n'est pas suffisant ou pour toutes autres raisons, d'annuler ou de reporter une édition du concours virtuel. Aucun dédommagement ou indemnité ne sera due.

Droits

Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs des vidéos soumises à ce concours et s'engagent à céder gracieusement à PHF les droits d'exploitation et de reproduction de ces productions, intégralement ou par extraits. Les photographies et vidéos pourront être exploitées dans le cadre de la promotion, de la communication et de la valorisation de la race Prim'Holstein.

Le participant garantit que les prises de vue ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes, animaux ou lieux concernés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes, sujets ou propriétaires des lieux privés visibles pour l'utilisation prévue dans le présent règlement.